

Grand débat : Des mesures concrètes pour augmenter le pouvoir d'achat



Depuis la mi-novembre, des dizaines de milliers de personnes ont manifesté pour protester contre la politique sociale et fiscale du gouvernement. Dans le cadre du Grand débat national lancé par le Président de la République pour répondre à cette crise des « gilets jaunes », l'amélioration du pouvoir d'achat apparaît, dans plusieurs sondages, comme la thématique prioritaire des français.

L'UFC-Que choisir a décidé d'apporter sa pierre à l'édifice en proposant début février douze mesures concrètes qui permettraient de libérer près de 9 milliards d'euros, de façon durable, pour augmenter le pouvoir d'achat des français, soit une moyenne de 320€ par ménage.

Touchant aux postes cruciaux pour le portefeuille des français (alimentation, santé, logement, énergie, transports, banque) ces mesures entendent faire comprendre au gouvernement que le niveau des prix est un levier majeur pour soulager financièrement les français et orienter le comportement de tous les acteurs pour une société plus respectueuse de la santé de ses citoyens et de l'environnement.

Nous vous invitons à retrouver en détail les douze mesures proposées et leur effet sur le plan financier, sur le site Internet

<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-grand-debat-national-les-premiers-resultats-de-la-contribution-des-consommateurs-n64075/>

et à soutenir cette « contribution des consommateurs » en la signant en ligne et en votant pour les trois mesures qui vous semblent les plus urgentes à vos yeux. Une contribution qui a le triple mérite de faire gagner du pouvoir d'achat, sans surcoût pour les finances publiques, tout en contribuant à une société de consommation plus vertueuse.

Plus nous serons nombreux, plus notre capacité à faire pression sur les pouvoirs publics pour mettre en œuvre ce plan d'urgence sera forte.

Les 12 mesures concrètes proposées par l'UFC-Que choisir

- Répercuter les baisses des cours des matières premières agricoles sur les prix en rayon
- Annuler le relèvement du seuil de revente à perte, qui gonfle les marges de la grande distribution
- Supprimer les commissions d'intervention en cas d'incident bancaire
- Simplifier le changement de banque avec la portabilité du numéro de compte bancaire
- Faire varier les aides à la rénovation énergétique en fonction du niveau de performances des équipements
- Appliquer strictement le principe « préleveur-pollueur-payeur » pour l'eau potable
- Allonger la durée de garantie légale en fonction de la durée de vie des produits
- Encadrer les loyers dans toutes les zones tendues
- Faciliter la comparaison et le changement d'assurance santé
- Limiter les dépassements d'honoraires médicaux
- Réformer l'apprentissage de la conduite pour baisser le prix du permis
- Libéraliser la vente de pièces de carrosserie automobiles

A vos agendas !

La prochaine assemblée générale annuelle de notre association locale (précédée d'une assemblée générale extraordinaire pour valider les nouveaux statuts) aura lieu le

samedi 16 mars

à 9h30 à la salle de Girouard (à côté de la mairie) de Lévis-Saint-Nom.

UFC-Que Choisir

AL du Parc-Chevreuse
Association à but non lucratif
affiliée n°789
Siège social :
Mairie place Yvon Hesnault
78320 LEVIS ST NOM
contact@parc-chevreuse.quechoisir.fr
www.ufc-parc-chevreuse.org



Vous recevez cette lettre car vous êtes adhérent à notre association locale. Pour ne plus la recevoir, adressez-nous un courrier à l'adresse ci-dessus ou cliquez sur le lien

[DESINSCRIPTION](#)

Dépannage à domicile : comment éviter les pièges ?

Méfiez-vous des prospectus déposés dans votre boîte aux lettres ou des mentions telles que "installateur qualifié" ou "réparateur agréé". L'idéal c'est de demander à vos voisins ou vos amis de vous indiquer les coordonnées d'un professionnel de confiance! Prendre contact avec l'assistance de votre assurance multirisque habitation est également un bon réflexe.

L'autre élément important c'est le devis ! exigez-le avant toute intervention afin d'éviter les mauvaises surprises car dans ce secteur les prix sont totalement libres.

Cyber-attaque

Le nombre de personnes victimes d'une cyber-attaque est en constante augmentation. Que faire en cas de cyber-attaque? Comment sécuriser ses données numériques?

Pour répondre à ces questions, l'INC et la plateforme Cybermalveillance.gouv.fr ont organisé un Webinar.

<https://www.inc-conso.fr/recherche?displayModeParam=grids&keyword=>

e-commerce : soyez vigilants

Méfiance si vous croisez les chemins d'Edenhouse.fr et de Reductoo.com au cours de vos achats sur Internet. Ces sites sont édités par Must Group LTD, une société que l'on retrouve aussi derrière le site Badiscout.com, qui vient de baisser le rideau sans honorer ses commandes. Vu les nombreux témoignages négatifs laissés sur les forums, dont [celui de Que Choisir](#), nous vous recommandons de ne pas commander sur les sites **Edenhouse.fr et Reductoo.com**. Le fait que la société Must Group LTD soit gérée par un certain Maël Léger n'a pas de quoi nous rassurer. En 2015, cet homme âgé aujourd'hui de 36 ans avait fait l'objet d'une interdiction de gérer une société pendant une période de 3 ans. Face à ces éléments, mieux vaut passer son chemin.



Même si le géant du e-commerce a peu de chances d'être géré de la sorte, nous vous conseillons avant de commander les yeux fermés chez Amazon, de comparer leurs prix à ceux de sites plus conventionnels (site du fabricant ou de revendeurs spécialisés et sérieux) ou de magasins plus traditionnels. Votre serviteur en a fait maintes fois l'expérience et a réussi sans trop de difficultés à trouver des prix bien plus avantageux (jusqu'à 30% de moins) pour un produit identique et avec les mêmes garanties. En tant que citoyen-consommateur, notre rôle n'est pas de favoriser des entreprises qui manient l'optimisation fiscale et ne servent que d'intermédiaires supplémentaires entre le fournisseur et le client. Notre rôle est de favoriser les sociétés françaises ou étrangères qui payent leurs impôts en France et qui malheureusement n'auront bientôt plus comme choix que de passer par ces plateformes tentaculaires, si cette tendance se confirmait dans l'avenir.

Médicaments: la liste noire et les bons élèves 2019 de la revue Prescrire

TOPLEXIL (SIROP)



Composition : oxomécamazine



La **méphénésine (Décontractyl)**. Ce « myorelaxant » est autorisé en traitement d'appoint des contractures musculaires douloureuses. Son efficacité n'est pas supérieure à celle d'un placebo. En conséquence, ses effets indésirables (sommolences, vomissements, réactions d'hypersensibilité) sont disproportionnés. Même en crème pour application locale (Décontractyl baume), cette substance peut provoquer des atteintes graves de la peau.

L'**oxomécamazine (Toplexil, Humex Toux sèche et génériques)**, est un sirop antitoux bien connu des familles. C'est également un sédatif, qui entraîne somnolence et baisse de la vigilance. Sa notice témoigne du grand nombre et de la variété des autres problèmes qui peuvent être provoqués par ce médicament : troubles de la mémoire ou de la concentration, vertiges, tremblements, confusion, sécheresse de la bouche, troubles de la vue, rétention d'urine, constipation, etc.

Le bilan des médicaments est aussi l'occasion de distribuer des bons points aux nouveautés pharmaceutiques qui le méritent. Deux médicaments à base de **naxolone** – Nalscuc et Prenoxad – ont été récompensés. Cette substance active est un antidote: en cas de surdoses d'opioïdes, son administration évite la mort. Jusqu'ici, la naxolone ne pouvait être injectée que par des professionnels de santé... donc éventuellement trop tard. Les deux médicaments distingués cette année mettent la substance **directement à disposition des usagers ou de leur entourage** : sous forme de spray nasal pour Nalscuc ou d'une seringue pour injection intramusculaire pour Prenoxad. L'élargissement et la facilité d'accès ont ainsi été récompensés.